Stockholm, dans une vallée dépouillée, au milieu d'une contrée aride et couverte de rochers; 7,727 hab.; résidence du préfet ou gouverneur de la province, d'un gouverneur des mines; école pratique des mines avec laboratoire et musée; école municipale supérieure fondée par la reine Christine; école vétérinaire, hospice des mineurs, filature de coton; fabriques de couvertures, de tapis, tabac, vitriol; huilerie, teinturerie; source minérale. Exploitation de fer, d'or, d'argent, etc. Forges appartenant à l'Etat; construction de machines; fabriques de papiers, cordages et lainages. L'aspect de la ville est des plus tristes, bien qu'elle soit régulièrement construite; mais elle jouit d'une grande célébrité à cause de sa mine de cuivre, qui est la plus importante de la Suède et peut-être du monde entier. Cette mine, située à l'O. de la ville, a 400 mètres de longueur sur 200 mètres de largeur, et sur certains points, les mineurs travaillent à ciel ouvert, par suite de l'écroulement d'anciennes galeries. En 1650, époque la plus florissante de l'exploitation, la mine produisait 33,000 quintaux métriques de cuivre; en 1863, ce produit ne s'élevait plus qu'à 7,500 quintaux. On en extrait en outre du plomb, du soufre et beaucoup de vitriol.

FALUNAGE s. m. (fa-lu-na-je — rad. *falun*). Exploitation du falun destiné à l'amendement des terres; emploi du falun.

FALUNÉ, ÉE (fa-lu-né) part. passé du v. Faluner : *Terre* FALUNÉE. *Champ* FALUNÉ.

FALUNER v. a. ou tr. (fa-lu-né — rad. *falun*). Agric. Amender avec du falun : FALUNER *un terrain, un champ. Lorsqu'un paysan veut* FALUNER *sa terre, il examine d'abord si, dans son district, il se trouve des indices de falun.* (Morogues.)

FALUNEUR, EUSE s. (fa-lu-neur, eu-ze — rad. *faluner*). Agric. Personne employée au falunage.

FALUNIÈRE s. f. (fa-lu-niè-re — rad. *falun*). Carrière d'où l'on tire du falun pour amender les terres : *Les* FALUNIÈRES *ont de quatre à cinq lieues de longueur de l'est à l'ouest, sur à peine deux lieues de largeur.* (A. Hugo.)

— Encycl. V. FALUN.

FALZAGALLONI (Stefano), peintre italien. V. FERRARE.

FAMAGOUSTE, appelée anciennement *Arsinoé*, puis *Fama Augusta*, ville de la Turquie d'Asie, sur la côte orientale de l'île de Chypre, à 30 kilom. S.-E. de Nicosie, avec un petit port ensablé accessible seulement à de petits bâtiments. Evêché catholique. Cette ville, autrefois si florissante, ne compte pas plus de 800 habitants. Fondée par Arsinoé, sœur de Ptolémée Philadelphe, Famagouste prit une grande importance pendant les croisades. Guy de Lusignan y reçut la couronne de Chypre en 1191. Elle fut prise par les Génois en 1372 et appartint aux Vénitiens depuis 1489. Le 1er août 1571, elle tomba au pouvoir des Turcs, après un siége de quatre mois soutenu par le vaillant Bagradino. La ville fut saccagée, et le vainqueur, au mépris de la capitulation signée, fit écorcher Bagradino, dont la peau, remplie de paille, fut hissée à la corne d'une galère.

A l'exception de ses remparts, construits par les Génois, et de sa cathédrale, élevée par les évêques français, Famagouste ne présente aujourd'hui qu'un vaste amas de ruines et de décombres. La cathédrale de Saint-Nicolas, aujourd'hui grande mosquée de la ville, rivalise en beauté avec Sainte-Sophie de Nicosie : c'est là que les Lusignan étaient couronnés rois de Jérusalem et que fut enseveli Jacques le Bâtard. C'est une belle église du XIVe siècle, ayant une façade pareille à celle de nos églises gothiques de France, ornée de trois portails dont les voussures et les embrasures forment un abri au devant des trois baies qui leur correspondent dans l'intérieur. L'arc des portes et de leurs archivoltes est bien l'ogive équilatérale du XIVe siècle; mais leurs cordons de fleurs, leurs colonnes et leurs chapiteaux ressemblent à ceux du siècle précédent. Les ornements sont peut-être plus multipliés, mieux travaillés et imitent plus fidèlement la nature. Au-dessus des archivoltes extérieures s'élèvent des frontons aigus qui recouvrent trois roses : celle du milieu en forme d'étoile; les deux autres en fenêtres circulaires divisées intérieurement par des meneaux. Une grande rose éclaire le centre des nefs, à la place de l'ancien œil-de-bœuf des églises romanes. Elle est circulaire et forme, par ses nervures disposées en roue, le dessin que les archéologues appellent une *violette*. Deux trèfles de grande dimension, ouverts au-dessous, sont remplis aujourd'hui, comme la rose, de boiseries à jour, remplaçant probablement d'anciennes verrières coloriées. Le pignon qui surmonte et domine tout le portail est terminé par un grand bouquet de feuillages épanouis. Les côtés et le chevet de l'église diffèrent peu de ceux de la cathédrale de Nicosie.

En traversant la place Saint-Nicolas, on arrive à l'ancien palais royal occupé et restauré successivement par les Lusignan, les Génois et les Vénitiens. Tout est ruiné à l'intérieur; la façade du péristyle seule est debout et presque intacte. Elle est formée de quatre arcades gothiques, décorées de colonnes de granit provenant des ruines de Salamine, voisines de Famagouste, où l'on en voit de semblables.

C'est là tout ce qui reste de cette belle et riche ville de Famagouste, qui, au temps des princes français, avait éclipsé Alexandrie, Tyr, Smyrne et Trébizonde. Ni Venise la belle, ni Gênes la superbe ne pouvaient se vanter d'avoir des marchands plus riches que ceux de Famagouste, des bazars mieux assortis, des approvisionnements plus considérables en productions de tous pays, des hôtelleries plus nombreuses, des étrangers venus de plus loin et de contrées si diverses. Un prêtre allemand, homme instruit et observateur, qui passait dans l'île de Chypre en se rendant au saint sépulcre, vers l'an 1314, a laissé un curieux témoignage de la prospérité du pays dans le récit de son pèlerinage. « J'ai vu, dit-il, dans ce pays de Chypre, les plus généreux et les plus riches seigneurs de la chrétienté. Une fortune de 3,000 florins de rente n'est pas plus estimée ici qu'un revenu de 3 marcs chez nous... Quant à la ville de Famagouste, c'est une des plus riches cités qui existent. Ses habitants vivent dans l'opulence. L'un d'eux, en mariant sa fille, lui donna pour sa coiffure seule des bijoux qui valaient plus que toutes les parures de la reine de France ensemble, au dire des chevaliers français venus avec nous en Chypre. Le connétable de Jérusalem (Eudes de Dampierre) acheta à Famagouste quatre perles que sa femme fit monter en agrafe; elles étaient si grosses et si pures que, sur chacune d'elles, on aurait pu trouver à emprunter 3,000 florins partout où on aurait voulu. »

FAMARS, le *Fanum Martis* des Romains, village et commune de France (Nord), cant. sud, arrond. et à 5 kilom. de Valenciennes, entre l'Escaut et la Rhonelle; 849 hab. Fabrique de sucre, brasserie, distillerie. Eglise ancienne, renfermant le tombeau, en marbre blanc, du graveur Lehardy de Flamars, qui vivait au XVIIIe siècle. Restes d'une forteresse romaine, monument historique. Découverte d'une grande quantité d'objets antiques et de plus de 30,000 médailles romaines, de Jules César à Constantin. En 1793, les Français s'y retranchèrent et y soutinrent plusieurs combats contre les Autrichiens après la défection de Dumouriez.

FAMA VOLAT (*Le bruit, la renommée vole*), Commencement d'un vers du VIe livre de l'*Enéide*. La Renommée, pour les anciens, était une déesse au vol puissant, infatigable, et dont les cent bouches faisaient retentir autant de trompettes. On cite quelquefois cette phrase latine :

« La *Contemporaine* fut surnommée d'un triste surnom : « la Renommée volante, *fama volat*, » et nous ne pensions pas qu'à ce terrible passage de la Bérézina le maréchal Ney eût montré tant d'esprit que cela. »

JULES JANIN.

FAMÉ, ÉE adj. (fa-mé — du lat. *fama*, réputation, renommée). Qui jouit de telle ou telle réputation : *Un homme bien* FAMÉ. *Une femme mal* FAMÉE.

... Les gens mal *famés* ne sont pas très-mal vus
Si d'argent et de langue ils sont d'ailleurs pourvus;
On les craint, on les choie, on touche leur main sale.
E. AUGIER.

FAMEL s. m. (fa-mèl — du lat. *fames*, faim). Mamm. Nom vulgaire du chien famélique ou renard d'Afrique.

FAMELICAO (VILLA-NOVA-DE), ville de Portugal, province de Minho, comarca et à 16 kilom. S.-E. de Barcellos; 2,115 hab.

FAMÉLIQUE adj. (fa-mé-li-ke — du lat. *fames*, faim). Tourmenté, torturé par la faim : *Un mendiant* FAMÉLIQUE. *Un estomac, un ventre* FAMÉLIQUE. *Les auteurs* FAMÉLIQUES *sont pardonnables; s'ils déchirent leurs amis, ce n'est que par nécessité.* (Volt.) *Faute de capital, la société antique était une société* FAMÉLIQUE. (Mich. Chev.)

— Substantiv. Personne famélique : *Sa porte est assiégée tous les matins par une foule de* FAMÉLIQUES. *Tant de* FAMÉLIQUES *se sustenteraient de vos superfluités!* (P. Lejeune.)

FAMENE, en latin *Famiensis ager*, petit pays de Belgique, dans le Luxembourg, où se trouve Marche-en-Famène.

FAMEUSEMENT adv. (fa-meu-ze-man — rad. *fameux*). Fam. D'une manière fameuse, beaucoup, extrêmement : *Vous êtes* FAMEUSEMENT *menteur. Ce pâté est* FAMEUSEMENT *bon.*

FAMEUX, EUSE adj. (fa-meu, eu-ze — lat. *famosus;* de *fama*, renommée, exactement le grec *phêmê*, de *phaô, phêmi*, je dis, en latin *fari*, de la racine sanscrite *bhâ, bhâs*, parler). Célèbre, qui a un grand renom, une grande réputation, bonne ou mauvaise : *Un écrivain* FAMEUX. *Un brigand* FAMEUX. *Un* FAMEUX *avocat. Une bataille* FAMEUSE. *Le renard est* FAMEUX *par ses ruses et mérite en partie sa réputation.* (Buff.) *Quand un homme est devenu* FAMEUX, *on lui compose des antécédents.* (Chateaub.)

C'est un poids bien pesant qu'un nom trop tôt *fameux*.
VOLTAIRE.

Aux plus *fameux* auteurs, comme aux plus grands [guerriers,
Apollon ne promet qu'un nom et des lauriers.
BOILEAU.

Je viens, selon l'usage antique et solennel,
Célébrer avec vous la *fameuse* journée,
Où sur le mont Sina la loi nous fut donnée.
RACINE.

La Grèce, si féconde en *fameux* personnages
Que l'on vante tant parmi nous,
Ne put jamais trouver chez elle que sept sages :
Jugez du nombre de ses fous.
GRÉCOURT.

— Fam. Fort distingué ou fort complet en son genre : *C'est un* FAMEUX *homme. Quel* FAMEUX *menteur! Il a reçu un* FAMEUX *coup de pied. Samson est représenté comme un* FAMEUX *paillard.* (Volt.) *Il y a toujours un* FAMEUX *singe dans la plus jolie et la plus angélique des femmes.* (Balz.)

— s. m. Ce qui est fameux, distingué en son genre : *Nous avons bu du* FAMEUX.

— **Syn. Fameux, célèbre, illustre, renommé.** V. CÉLÈBRE.

— **Antonymes.** Ignoré, inconnu, obscur, oublié.

FAMIEH, ancienne *Apamea*, bourg de la Turquie d'Asie (Syrie), pachalik et à 211 kilom. N. de Damas, dans la vallée de l'Oronte et près d'un petit lac qui porte son nom; 3,000 hab., presque tous agriculteurs, malgré l'ingratitude du sol. Tancrède prit Famieh en 1102.

FAMILIAL, ALE adj. (fa-mi-li-al, a-le — du lat. *familia*, famille). Qui concerne la famille, qui touche à la famille : *Il nous importe à tous, aux exhérédés comme aux possessionnés de la civilisation, de rendre de plus en plus inviolable le principe* FAMILIAL *et héréditaire.* (Proudh.) *Le bonheur domestique ou* FAMILIAL *est inséparable de la vérité.* (Fourier.)

FAMILIARISÉ, ÉE (fa-mi-lia-ri-zé) part. passé du v. Familiariser. Rendu familier, fait, habitué, formé : *Les peuples de l'Orient sont beaucoup plus* FAMILIARISÉS *que nous avec les idées d'invasion.* (Chateaub.)

FAMILIARISER v. a. ou tr. (fa-mi-lia-ri-zé — du lat. *familia*, famille). Rendre familier, habituer, accoutumer, former : FAMILIARISER *quelqu'un aux usages du monde.* FAMILIARISER *son oreille avec certains sons. Le sommeil enseigne la mort à l'homme et semble fait pour le* FAMILIARISER *avec elle.* (Mme de Staël.)

Se familiariser v. pr. Se rendre familier, entrer dans l'intimité de quelqu'un; admettre quelqu'un dans son intimité : *Si vous avez une bonne éducation, ne* VOUS FAMILIARISEZ *point avec les gens mal élevés.* (Boiste.) ‖ Prendre un ton familier, agir sans façon, sans gêne; prendre des allures familières : *Celui qui* SE FAMILIARISE *perd la supériorité que lui donnait son air sérieux.* (Volt.)

— Fig. S'habituer, s'accoutumer, se faire à quelque chose : *Il* SE *faut* FAMILIARISER *avec son néant.* (Boss.) *Puisque nous sommes nés pour souffrir et pour mourir, il faut* SE FAMILIARISER *avec cette dure destinée.* (J.-J. Rouss.) ‖ Se rendre quelque chose familier, facile, par l'habitude qu'on en prend, par l'exercice : SE FAMILIARISER *avec une langue, avec un auteur.*

FAMILIARITÉ s. f. (fa-mi-lia-ri-té — lat. *familiaritas;* de *familiaris*, familier.) Grande intimité qui exclut la gêne et le décorum dans les relations; façons familières, exemptes de gêne : *Vivre dans la* FAMILIARITÉ *des grands. Dieu s'émeut plus sensiblement sur les pécheurs convertis, qui sont sa nouvelle conquête; mais il réserve une plus douce* FAMILIARITÉ *aux justes, qui sont ses anciens et perpétuels amis.* (Boss.) *Les Anglais ne se parlent qu'après avoir été présentés l'un à l'autre; la* FAMILIARITÉ *ne s'établit qu'à la longue.* (Mme de Staël.) *Le malheur est d'un trop haut rang pour en approcher avec* FAMILIARITÉ. (Chateaub.) *La* FAMILIARITÉ *plaît, même sans bonté; avec la bonté, elle enchante.* (J. Joubert.) ‖ Privauté, liberté hardie qu'on se permet avec une femme : *Vos* FAMILIARITÉS *me déplaisent.*

— Habitude, connaissance parfaite qu'on a acquise d'une chose par l'exercice, par l'usage, par l'expérience : *La peinture et la sculpture demandent, pour être comprises, une longue* FAMILIARITÉ *avec tout ce qui est élevé et grand.* (Montégut.)

— Prov. *La familiarité engendre le mépris*, Pour conserver le respect que l'on accorde à l'homme bien élevé, il faut éviter de se familiariser à l'excès.

— **Antonymes.** Arrogance, dignité, fierté, gravité, roideur, réserve, suffisance, quant à moi ou quant à soi. — Sauvagerie.

FAMILIER, IÈRE adj. (fa-mi-lié, iè-re — lat. *familiaris;* de *familia*, famille). Qui est de la famille : *Initier quelqu'un à ses petits détails* FAMILIERS, *à sa vie* FAMILIÈRE.

— Par ext. Qui a des manières libres, dépourvues de contrainte; qui n'est pas cérémonieux : *Etre, se rendre* FAMILIER *avec quelqu'un. Ne regardez pas la femme d'un autre; ne vous rendez point* FAMILIER *avec sa servante, et ne vous tenez point auprès de son lit.* (Bible.) *Soyez officieux à tous,* FAMILIER *avec peu et intime à un seul.* (S. Dufour.) ‖ Qui est fait sans gêne, en dehors de la contrainte qu'imposent les règles de la civilité ou de l'étiquette : *Manières* FAMILIÈRES. *Allures* FAMILIÈRES. *Propos* FAMILIERS. *Prendre un ton, un air* FAMILIER.

— Fig. Dont on a acquis une connaissance parfaite, qui nous est facile ou très-connu par l'étude, l'exercice, l'usage, l'habitude : *Les calculs algébriques ne me sont pas très-*FAMILIERS. *Nous préférons la figure à la couleur, parce qu'elle nous est la plus* FAMILIÈRE, *étant à la fois connue par la vue et par le toucher.* (D'Alemb.)

Le premier qui vit un chameau
S'enfuit à cet objet nouveau,
Le second approcha, le troisième osa faire
Un licou pour le dromadaire.
L'accoutumance ainsi nous rend tout *familier*.
LA FONTAINE.

‖ Qui est propre, ordinaire, habituel à quelqu'un : FAMILIER *au génie, l'enthousiasme ne le suppose pas toujours et ne le supplée jamais.* (Sanial-Dubay.) *L'indocilité est moins* FAMILIÈRE *aux jeunes filles qu'aux jeunes garçons.* (Théry.)

— Se dit du style, du langage simple, peu élevé, dépourvu d'ornements : *Une tragédie n'aurait point du tout l'air naturel, s'il n'y avait pas beaucoup de ces expressions simples qui n'ont rien de bas ni de trop* FAMILIER. (Volt.) *Je veux un sublime si* FAMILIER, *si doux et si simple, que chacun soit d'abord tenté de croire qu'il l'aurait trouvé sans peine.* (Ste-Beuve.)

— Superst. *Esprit, démon, génie, dieux familiers*, Etres surnaturels, divinités, dieux lares que les anciens croyaient attachés au foyer de chaque famille pour le protéger ou à une personne pour veiller sur elle et l'inspirer : *Froissart dit que Gaston Phœbus, comte de Foix, avait un* ESPRIT FAMILIER. (Acad.)

O l'heureux temps que celui de ces fables
Des bons démons, des *esprits familiers*,
Des farfadets aux mortels secourables!
VOLTAIRE.

— Substantiv. Personne admise dans l'intimité d'un personnage et qui est attachée à lui ou à sa maison : *C'est un des* FAMILIERS *du prince. Chamfort,* FAMILIER *des grands, esprit lucide, cœur haineux, était découragé du peuple avant de l'avoir servi.* (Lamart.)

— Par ext. Habitué d'une maison, ami d'une personne : *Je connais très-bien un tel; c'est un de nos* FAMILIERS *les plus assidus.*

— Hist. Titre que portait, au moyen âge, le conseiller intime du roi. ‖ Nom donné aux bas officiers du saint office, qui étaient chargés de l'exécution des ordres de l'inquisiteur : *La fonction des* FAMILIERS *est d'arrêter les prisonniers par ordre de l'inquisition.* (Acad.) *Les plus adroits s'empressèrent d'être les archers de l'inquisition, sous le nom de ses* FAMILIERS, *aimant mieux être satellites que suppliciés.* (Volt.)

— s. m. Littér. Genre, style familier : *On ne distingue pas assez le* FAMILIER *du simple : le simple est nécessaire, le* FAMILIER *ne peut être souffert.* (Volt.) *Le grand art, ce me semble, est de passer du* FAMILIER *à l'héroïque, et de descendre avec des nuances délicates.* (Ste-Beuve.)

— s. f. pl. Arachn. Groupe d'aranéides, ayant pour type l'araignée domestique, et comprenant plusieurs espèces, qui filent de grandes toiles.

— **Antonymes.** Arrogant, digne, fier, grave, roide, réservé, suffisant. — Farouche ou effarouché, inapprivoisable, inapprivoisé, insociable, sauvage.

FAMILIÈREMENT adv. (fa-mi-liè-re-man — rad. *familier*). D'une façon familière, avec familiarité : *Causer* FAMILIÈREMENT. *Traiter* FAMILIÈREMENT *quelqu'un. Suétone rapporte ce que les premiers empereurs de Rome avaient fait de plus secret; mais avait-il vécu* FAMILIÈREMENT *avec les douze Césars?* (Volt.)

— En style, en langage familier : *Exprimer* FAMILIÈREMENT *de grandes choses n'appartient qu'aux grandes âmes; l'art, qui n'est qu'une imitation, ne peut aller jusque-là.* (E. Laboulaye.)

FAMILLE s. f. (fa-mi-lle; *ll* mll. — v. l'étym. à la partie encycl.). Association de personnes issues du même sang, et vivant ensemble sous le même toit : *Nombreuse* FAMILLE. *Esprit de* FAMILLE. *Etre de la* FAMILLE. *On ne peut bien gouverner sa* FAMILLE *qu'en lui donnant l'exemple.* (Confucius.) *Une* FAMILLE *vertueuse est un vaisseau tenu dans la tempête par deux ancres, la religion et les mœurs.* (Montesq.) *Les torts qu'un homme peut avoir dans l'intérieur de sa* FAMILLE *ne regardent que sa* FAMILLE. (Volt.) *On a pu détrôner le patriarche, on a pu réduire bien au delà du juste l'autorité paternelle, mais on ne détruira jamais la* FAMILLE. (Lamart.) *Pour les femmes, il n'y a de bonheur que dans la vie de* FAMILLE. (Mme E. de Gir.) *Le trait distinctif de la propriété, c'est la constitution de la* FAMILLE. (Proudh.) *Ce qui fait la* FAMILLE, *c'est le sentiment d'obéissance par lequel une femme et des enfants agissent sous la direction d'un père et d'un mari.* (H. Taine.)

Vivez dans la *famille*, et, s'il faut chaque jour
Au sein des ateliers passer votre jeunesse,
Rapportez à vos seuils votre fleur de tendresse.
Mlle DE POLIGNY.

— Progéniture, enfants du même père ou de la même mère : *Etre chargé de* FAMILLE. *Il a de la peine à élever sa nombreuse* FAMILLE. *Les* FAMILLES *sont généralement plus nombreuses dans le peuple que dans les autres conditions.* (Buff.)

Le ciel bénit toujours les nombreuses *familles*.
C. D'HARLEVILLE.

— Par ext. Ensemble des parents à un degré quelconque : *Aimer sa* FAMILLE. *Etre renié par sa* FAMILLE. *Il est fort mal avec sa* FAMILLE. *Un repas, une fête de* FAMILLE.

J'ai vu trancher les jours de ma *famille* entière.
RACINE.

Va, tu seras un jour l'honneur de ta *famille*.
RACINE.

— Race, rejetons issus d'une même souche pendant une série d'années ou de siècles : *Il appartient à une ancienne* FAMILLE *noble de la Normandie. Qu'est-ce qu'on appelle le lustre des anciennes* FAMILLES? *La trace luisante que les limaces laissent derrière elles en rampant.* (Lamenn.) *L'égoïsme et la rivalité des* FAMILLES *contribuent souvent à la ruine des Etats.* (Bautain.)

— Par ext. Association de personnes ayant la même origine ou les mêmes intérêts : *Le genre humain est la* FAMILLE *d'un grand homme.* (Chateaub.) *Le genre humain forme une grande* FAMILLE, *dans laquelle les aînés tendent la main aux plus jeunes pour les élever à eux.* (Lamenn.) *Le droit civil est la constitution naturelle de la* FAMILLE *humaine.* (Laurentie.) *Un régiment est une* FAMILLE, *et le rôle de colonel, conçu dans son véritable esprit, est l'un des plus beaux à remplir.* (Ste-Beuve.) *La communauté est la* FAMILLE *de ceux qui n'ont pas de famille.* (J. Simon.)

L'innombrable troupeau de la *famille* humaine
Se disperse à travers le globe révolté.
A. BARBIER.

‖ Catégorie de personnes ou de choses : *La* FAMILLE *des sots est fort nombreuse. C'est une belle chose que la tranquillité; oui, mais l'ennui est de sa connaissance et de sa* FAMILLE. (Volt.) *Le bon sens et le génie sont de la même* FAMILLE; *l'esprit n'est qu'un collatéral.* (De Bonald.) *Les arts sont de la même* FAMILLE *que la poésie.* (Ampère.)

— *Sainte famille*, Joseph, la Vierge et l'enfant Jésus; tableau qui représente ces personnages : *Les* SAINTES FAMILLES *de Raphaël, de Murillo.*

— *Père, mère de famille*, Personne mariée qui a des enfants : *Le* PÈRE DE FAMILLE *est plus âpre au gain, plus impitoyable, plus insociable que le célibataire.* (Proudh.) ‖ *Chef de famille*, Le père ou le plus âgé des mâles de la famille; le plus âgé de la ligne directe, lorsqu'il y a des branches collatérales : *Le travail est le premier devoir de l'homme comme* CHEF DE FAMILLE. (P. Janet.) ‖ *Soutien de famille*, Fils qui soutient la famille à laquelle il appartient : *Etre exempté du service militaire comme* SOUTIEN DE FAMILLE. ‖ *Fils, enfant de famille*, Fils d'une famille riche, considérée.

— *Conseil de famille*, Conseil de parents légalement institué pour veiller aux intérêts d'un mineur ou d'un interdit.

— *Air de famille*, Type particulier, ressemblance qu'on remarque souvent entre les membres d'une même famille. ‖ Par ext. Ressemblance marquée : *Toutes les colonies anglaises avaient entre elles, à l'époque de leur naissance, un grand* AIR DE FAMILLE. (De Tocqueville.)

— Antiq. Ensemble des esclaves appartenant à un seul maître. Se dit encore en Italie des personnes attachées au service d'un grand: *La* FAMILLE *d'un cardinal.* ‖ Au moyen âge, Ensemble des vassaux d'un suzerain. ‖ *Famille publique*, Ensemble des esclaves romains attachés à un service public : *Chaque région de Rome possédait une* FAMILLE PUBLIQUE. ‖ *Famille de gladiateurs*, Troupe de gladiateurs exploités par un même laniste.

— Hist. *Familles secrètes*, Familles patriciennes de Zurich entre les mains desquelles le pouvoir se trouve concentré. ‖ *Famille régnante*, Famille dont un membre gouverne actuellement l'Etat, et chez laquelle la couronne est héréditaire. ‖ *Pacte de famille*, Traité conclu en 1761 entre Louis XV et Charles II, roi d'Espagne. ‖ *Société de famille*, Société secrète fondée en France en 1834.

— Hist. nat. Réunion de genres qui se ressemblent par leurs caractères les plus essentiels : FAMILLE *d'animaux.* FAMILLE *de plantes.* FAMILLE *de végétaux. La* FAMILLE *des plantigrades. La* FAMILLE *des curculionides. La* FAMILLE *des cicadées. La* FAMILLE *des corbeaux est une des plus cosmopolites de l'Europe.* (A. Maury.) *Un arbre de la* FAMILLE *des conifères est le dernier représentant de la végétation arborescente.* (Martins.)

— **Épithètes.** Belle, nombreuse, féconde, florissante, prospère, heureuse, chère, chérie, douce, aimable, gracieuse, charmante, intéressante, innocente, vertueuse, illustre, brillante, glorieuse, célèbre, fameuse, éclatante, immortelle, élevée, noble, ancienne, antique, considérable, considérée, riche, opulente, puissante, auguste, princière, royale, impériale, joyeuse, rieuse, gaie, insouciante, unie, désunie, malheureuse, infortunée, triste, affligée, désolée, inconsolable, délaissée, abandonnée, déplorable, dégénérée, déchue, ruinée, éteinte, funeste, dangereuse, redoutable, coupable, criminelle, maudite, paisible, rustique, robuste, sauvage.

— **Syn. Famille, lignée, maison, race.** La *famille* est la réunion des personnes unies par les liens de la parenté; une *famille* est nombreuse, heureuse, honnête; on la voit telle qu'elle est sans remonter à sa source, à son premier fondateur. *Lignée* est aujourd'hui d'un emploi assez rare; il désigne proprement la descendance, les enfants qui sont comme la ligne, la trace qu'un homme laissera après lui. *Maison*, pris ici dans un sens figuré, désigne la *famille* dans ce qu'elle a de plus noble, dans ce qui attire et fixe les regards, dans ce qui en fait comme un grand édifice durable. *Race* se dit des animaux comme des hommes; au propre, il suppose une communauté d'origine réelle : par le mariage une femme entre dans la *famille*, elle n'entre pas dans la *race*, bien que ses enfants en doivent faire partie. Par extension, *race* s'applique à ceux qui montrent les mêmes qualités ou les mêmes défauts naturels.

— **Encycl.** Linguist. Le mot *famille* vient du latin *familia*, que certains étymologistes rattachent à l'osque *faama*, maison. *Faama* serait le même que le sanscrit *dhâman*, maison, du radical *dhâ*, poser, et avoir, posséder. Comparez : ancien irlandais *domun*, monde, irlandais-erse *domhan*, proprement demeure; ancien allemand *tuom*, maison, conservé dans les composés modernes *eigenthum*, *heiligthum*, etc., avec le sens plus primitif de condition, état, possession, etc., comme l'anglo-saxon *dom* et le scandinave *domr*. Pictet propose pour ce mot une autre explication qui nous semble aussi naturelle et qui, d'ailleurs, est également indiquée par Kuhn et Benfey. Il croit que *familia* se rapporte tout simplement à *famulus*, serviteur. *Famulus*, pour *fagmulus*, se rattacherait lui-même à la racine sanscrite *bhag*, servir, honorer. Si les conjectures de Pictet sont fondées, comme nous le croyons pour notre part, le latin *familia*, pour *fagmilia*, de *famulus* pour *fagmulus*, serviteur, désignerait tout simplement l'ensemble du service. Bien que l'existence de la *famille* dès les temps les plus reculés nous paraisse évidente par elle-même, ses conditions et son degré de valeur ont dû varier considérablement suivant le caractère des races, comme l'observe Pictet. Il y a là un problème qui se dérobe à toute investigation historique et qui ne devient accessible que par le secours de la linguistique, jusqu'à un certain point du moins, car les termes qui désignent les divers membres de la *famille* sont en général au nombre des plus anciens et des plus obscurs. Quelques-uns, comme les noms du père et de la mère, dérivent ordinairement des premiers bégaiements de l'enfant et n'ont jamais eu d'autre sens étymologique; d'autres ont perdu leur signification primitive, qui aurait pu nous éclairer sur les idées que l'on y associait. Pour la race aryenne, toutefois, nous sommes placés dans des circonstances plus favorables. Les anciens termes de cet ordre se sont maintenus avec un ensemble remarquable et la plupart expriment encore, avec une certitude suffisante, le caractère ou le rôle attribué aux membres de la *famille*. On peut arriver ainsi à se faire une idée assez complète des rapports et des sentiments qui les reliaient entre eux. L'étude de ces termes a donc une importance particulière pour l'histoire morale et sociale des anciens Aryas, et Pictet, qui les soumet à un examen détaillé et approfondi, arrive à des résultats curieux et importants à l'aide desquels il reconstitue souvent d'une façon heureuse les mœurs et les habitudes de la *famille* chez nos ancêtres.

— **Mor. et polit.** Au sein de toutes les sociétés on trouve toujours la *famille* : c'est la première assise de l'édifice social. Considérée au point de vue de la perpétuation de l'espèce, c'est le premier anneau de la grande chaîne de l'humanité. Elle se rattache enfin aux établissements politiques, dont souvent elle détermine la forme. La *famille* doit donc être envisagée tout à la fois comme étant d'ordre naturel, d'ordre social et d'ordre politique. Sous les variations qu'amène l'esprit du temps et des lieux, il reste un fait immuable que nous allons dégager tout d'abord.

La *famille* dérive d'un principe naturel, général et nécessaire : la conservation des espèces. En semant les germes à profusion, la nature atteste qu'elle se préoccupe plus des espèces que des individus; mais les êtres nouveaux qu'elle produit sans cesse périraient en fleur ou dans leur éclosion s'ils étaient abandonnés. Sa sollicitude maternelle, si l'on peut s'exprimer ainsi, s'étend à tous les règnes. A ce point de vue, l'homme n'a rien qui lui soit particulier et qui ne s'applique à toutes les races animales. L'instinct parle même moins haut au cœur de l'homme que chez les êtres inférieurs de la création : les animaux n'abandonnent jamais leurs petits avant que ceux-ci aient acquis assez de force pour se suffire à eux-mêmes, et le dévouement (nous ne saurions trouver une expression plus juste) ne s'arrête pas à leur *famille* naturelle. Les gallinacées, entre autres, étendent leurs soins jaloux jusqu'à la progéniture étrangère dont ils n'ont que favorisé l'éclosion. Belle leçon pour l'homme, qui en a encore beaucoup d'autres à recevoir des animaux! Loin de suivre, en effet, la douce loi de l'instinct, l'homme ne la viole que trop souvent, soit pour obéir à des règles politiques nées de son caprice, soit par un égoïsme féroce qui lui fait tout immoler à sa propre conservation. De nos jours encore, au dire des voyageurs, dans la Polynésie la *famille* n'existe que de nom; entre les parents et les enfants il ne se crée aucun lien solide et durable. Telle peuplade, comme dans la Nouvelle-Zélande, craint d'avoir une surabondance de femmes inutiles et se débarrasse à leur naissance de toutes les filles premières-nées; ailleurs, on exécute périodiquement, tous les cinq ou six ans, tous les enfants nés dans l'année. Ces boucheries odieuses, commandées par la rareté des subsistances et par la crainte d'en manquer, s'accomplissent de sang-froid, sans regrets comme sans remords. Emigre-t-on en masse d'une contrée à une autre, on abandonne à la fureur de l'ennemi ou des bêtes féroces et aux angoisses certaines de la faim toute la partie des populations trop jeune et trop faible pour supporter les fatigues du voyage. Les hirondelles sont plus humaines : lorsque le premier souffle des vents d'hiver les chasse vers les contrées méridionales, elles attendent, au risque de compromettre le succès du voyage, que les dernières couvées aient acquis assez de force pour suivre le gros de l'armée, puis elles s'arrêtent en route pour attendre les traînards. Mais, on l'a remarqué cent fois, en dehors de la civilisation, l'homme est au-dessous de la brute, et si le développement graduel de ses sentiments de sociabilité ne venait suppléer à l'insuffisance de l'instinct naturel, la *famille* humaine serait, de toutes les *familles* animales, la plus exposée aux mauvaises chances de la fortune et du hasard.

Le sauvage a-t-il une *famille?* Assurément non : il n'en connaît ni les charges ni les devoirs. La *famille*, telle que nous la comprenons aujourd'hui, était-elle connue des peuples primitifs? Pas davantage. Quand les hommes se multiplièrent, le premier groupe social de quelque importance qui se forma fut ce qu'il est resté dans une grande partie de l'Orient : la tribu, conséquence nécessaire de la polygamie qui y règne encore. Or rien ne ressemble moins à la *famille* que la tribu. Qu'est-ce que la tribu? La réunion sous l'autorité d'un seul et même chef, patriarche ou émir, de tous les enfants ou petits-enfants nés sous son toit ou sous sa tente, de mères quelconques. A ces descendances directes s'adjoignent les descendances collatérales qui, en se prolongeant à un degré indéfini, étendent fort loin les limites de la tribu. Là, nous voyons partout le père et l'enfant, mais la mère n'apparaît nulle part, et, sans la mère, la *famille* n'existe pas. Chez les peuplades de l'Inde, du golfe Persique et de l'Arabie ne régnait sans doute ni la promiscuité ni même la communauté restreinte que nous montrent, dans diverses contrées, notamment en Ethiopie, Hérodote et Diodore de Sicile; mais, tout en tenant compte de la puissance des sentiments naturels qui s'affaiblissent rapidement dans des sociétés où la femme ne compte pas, on peut dire que l'enfant n'avait pas de mère proprement dite, n'avait pas d'état. La femme était ce qu'elle est encore dans l'esclavage, une machine à produire des enfants qui ne lui appartiennent pas. C'était là le côté le plus défectueux des sociétés primitives : on sait, en effet, que la tendresse maternelle est l'agent le plus puissant de l'adoucissement des mœurs, et nous ne ferons que répéter une vérité passée à l'état d'évidence en affirmant que l'on peut juger d'une civilisation par la condition de la femme et par l'étendue des droits maternels.

Le patriarcat, dont la Bible célèbre les merveilles, était le gouvernement despotique par excellence. Autorité illimitée, droit de vie et de mort, liberté absente, garanties nulles. Sur la foi d'une hallucination, Abraham sacrifie son fils unique sans sourciller. Voilà l'idée qu'il se fait de la *famille* et de ses droits. Que la force, la conquête ou le libre consentement parviennent à réunir sous un même gouvernement quelques tribus voisines pour en faire un embryon de nation, le pouvoir suprême, concentré dans les mains d'un seul roi, juge, mage ou prophète, n'atteindra directement que les chefs de tribus et leur laissera toute l'autorité dont ils jouissaient auparavant sur les individus. On était bien loin alors de voir dans le gouvernement d'une société une sorte de juridiction morale, protectrice des faibles et servant de frein à la puissance des forts. Tout chef de groupe, *famille* ou tribu, subissait la loi du chef de l'Etat, mais il restait souverain absolu dans son domaine, et telle a été, pendant plus de quarante siècles, la situation générale de l'humanité. Comment la *famille* aurait-elle pu se constituer dans de pareilles conditions?

Si nous étudions la *famille* dans la Grèce antique, la femme nous apparaît comme la compagne et l'égale de l'homme; elle est libre dans sa maison ainsi qu'au dehors, et, à cet égard même, mieux traitée dans ces temps barbares qu'elle ne le sera plus tard aux beaux jours de la civilisation grecque. La manière fort peu respectueuse et parfaitement familière dont Clytemnestre parle à son mari Agamemnon, le roi des rois, dans Homère, met hors de conteste ce point de mœurs. La polygamie est interdite, mais ce n'est pas à dire que les hommes gardent bien sévèrement la foi promise. S'ils n'ont pas deux femmes, ils ont de belles esclaves qui les distraient de leurs épouses légitimes et leur donnent parfois des enfants. Sur ce point, le degré de licence du mari dépend du caractère de sa femme, de son plus ou moins d'énergie. Laërte achète Euryclée au prix de vingt bœufs; « mais, dit Homère, il n'en fait point sa compagne de lit, parce qu'il craint son épouse. » Au reste, si la foi conjugale est, comme toujours, plus sévèrement exigée des femmes, il ne paraît pas cependant qu'on punisse avec cruauté, comme en tant d'autres pays, leurs manquements à cette foi. La femme adultère était seulement notée d'infamie. A Athènes, elle ne pouvait porter certaines parures ni assister aux sacrifices publics, sous peine de se voir arracher, déchirer ses vêtements; il était permis de frapper une femme dans ce cas-là, non cependant jusqu'à la blesser. Il ne paraît pas d'ailleurs que la jalousie ait jamais été une passion bien violente chez les Grecs et qu'elle ait donné lieu à beaucoup d'actions tragiques. A la distance où nous sommes, il est certainement impossible de savoir si le nombre des femmes fidèles l'emportait sur le nombre des autres; tout ce qu'on peut dire, c'est que l'histoire et l'art nous offrent des types également accomplis dans les deux genres. Pénélope se place en face de Phèdre et Alceste fait vis-à-vis à Hélène.

Sur la constitution de la *famille* au temps de Platon, sur les mœurs domestiques de cette époque, nous avons plus de lumières. Le droit naturel qu'a le citoyen de se choisir une épouse à son gré recevait du droit civil de fâcheuses restrictions : par exemple, on ne pouvait pas prendre femme hors de la cité. Tout citoyen était obligé de se marier s'il ne voulait être en butte aux sévérités de la loi, à certaines amendes plus ou moins considérables. Chose plus grave encore, on pouvait être contraint à se marier avec une personne déterminée, avec une de ses parentes, par exemple, quand le père de celle-ci venait à mourir ne laissant que des filles; sinon il fallait la doter. Au bout de dix ans, un mariage stérile était dissous de droit et le divorce prononcé. On sent partout dans ces dispositions que l'intérêt public domine toutes les libertés particulières, et que le peuple croit avoir intérêt à ce que les citoyens donnent à la patrie le plus d'enfants possible. C'était par cette raison encore que la femme veuve, le mari veuf, restés sans postérité, étaient tenus à un second mariage. Le divorce était permis pour incompatibilité d'humeur; mais le père n'avait plus la faculté légale de vendre, de tuer ni d'exposer ses enfants, droit qui existait et était incontestablement pratiqué dans les temps héroïques; il lui était permis seulement de les renoncer. Cet acte de renonciation retranchait l'enfant de la *famille*, brisait tous les liens entre lui et ses parents et le privait de leur héritage; mais la renonciation n'était pas laissée au seul pouvoir du père. Il devait soumettre sa résolution à l'approbation d'un tribunal, qui entendait la défense de l'enfant menacé dans son état civil. Hors ce cas, la loi mettait des bornes à la liberté du père relativement à la disposition de ses biens par testament. Elle lui permettait de favoriser un de ses enfants de quelque partie de sa fortune, non d'en déshériter aucun. Dans les successions *ab intestat*, la loi partageait également les biens entre tous les enfants. A défaut d'enfants, le testateur avait une liberté entière; mais, s'il mourait sans en avoir usé, sans avoir fait de testament, la loi appelait à lui succéder ses frères d'abord, puis les fils et les petits-fils de ceux-ci; à défaut des frères du père, les oncles, et, après ceux-ci, les frères de la mère du défunt. Un point important à noter, c'est qu'en suivant cet ordre on ne s'arrêtait pas aux femmes, on allait chercher même dans un degré plus éloigné le premier parent du sexe masculin, ce qui témoigne évidemment d'une certaine infériorité attribuée au sexe féminin dans l'opinion publique. Rien n'indique, dans les lois grecques, que la fille majeure ou la veuve dussent rester sous la tutelle de leurs enfants ou d'un étranger, comme cela eut lieu à Rome. A quarante ans, la veuve exerçait elle-même ses actions.

Voilà le droit, qui aurait pu être plus rigoureux assurément, vu l'époque : en fait, la condition de la mère de *famille*, dans ces temps si beaux à d'autres égards, s'était singulièrement aggravée. Cela tint presque uniquement à la grande, à l'immense part que le Grec fit à la politique dans son existence. Revêtu pour une part de l'autorité souveraine, chaque citoyen, par son vote, influait directement sur le gouvernement de la cité, sur la direction des affaires extérieures, et les relations extérieures de ces petites républiques étaient généralement tendues. Le temps matériel que lui coûtait l'exercice de la souveraineté n'était peut-être pas considérable, mais il demandait toute son application, tout son intérêt; il ne lui en restait plus pour le ménage. Au reste, dans ces pays, si bien dotés à l'égard du climat, on avait l'habitude, on l'a encore, de vivre toute la journée dehors. Pour quelle raison le Grec serait-il demeuré chez lui? pour quoi faire? Tout travail manuel était servile, indigne d'un homme libre; l'esclave seul travaillait. Le Grec promenait donc tout le jour son oisiveté ou ses préoccupations politiques, artistiques, du gymnase à l'Agora, de l'Agora au Pyrée ou à l'Académie.